

KIENHEIMAG'

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Février 2023 – www.kienheim.fr

N°9



→ 2nd atelier citoyen
Merci aux bénévoles



→ 1^{er} marché de Noël
Organisé par l'ASCSDK



MOT DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens,
Quelle année 2022 !!!

Nous avons l'espoir de retrouver une vie normale, hélas le sort en a voulu autrement :

- * En février, l'invasion de l'UKRAINE par la RUSSIE a été perçue comme un séisme au sein de l'Europe. Merci à celles et ceux qui contribuent à aider cette population qui résiste et qui croit à son avenir.

Quelle résilience !

- * Suite aux sanctions définies par l'UE, nous voilà retombés dans une crise économique qui perdure et qui nous inflige des efforts sans commune mesure (inflation galopante - pénurie d'aliments et d'énergies).

Dans le monde d'avant, nous étions indépendants énergiquement parlant, depuis des dizaines d'années. Pour des raisons purement électorales (promesses, alliances...), nous avons tourné le dos à l'énergie nucléaire (plus de recherches, maintenance au minimum, pas de politique environnementale), **nous nous sommes laissés vivre !**

Je ne vais pas vous parler du virus de la COVID qui nous poursuit, ni des problèmes que rencontrent nos hôpitaux, nos médecins, nos personnels soignants et aussi nos artisans tous métiers confondus.

Je suis d'un naturel optimiste, il faut accepter cette situation tout en préparant l'avenir.

En ce qui concerne notre village, comme promis en 2021, nous avons réalisé la mise en LED de notre éclairage public (cf. § dans ce KienheimAG). Nous avons aussi terminé, en accord avec la municipalité de Durningen, la mise en place des faux-plafonds isolants à l'école et passé l'éclairage des salles de classe en LED. Ces investissements, **oh combien judicieux**, nous permettent d'être optimistes pour l'avenir. Merci aux conseillers municipaux de m'avoir suivi pour ces réalisations. Nous avons également commencé la remise en état des chemins communaux, travaux que nous continuerons en 2023, grâce à l'aide de la CeA (Collectivité Européenne d'Alsace).

Nous allons également faire des efforts pour la partie environnementale :

- * revoir notre fleurissement (économie d'eau et économie de main d'œuvre = plus de plantes vivaces, moins de suspensions, arbustes devant le périscolaire, l'école et la mairie...);
- * mener une réflexion pour les décorations de Pâques et de Noël ;
- * mener une réflexion pour équilibrer les terrains de jeux ;
- * mener une réflexion pour le remplacement du matériel thermique en électrique.

Mon grand regret

- * Le peu d'intérêt de nos aînés suite aux consultations de la municipalité pour la participation aux après-midis organisées par la commission Âge d'Or avec à sa tête **Annia BERTRAND** qui offre de son temps libre pour la mise sur pied des activités. **Merci à elle.**
- * L'incivilité de certaines personnes pour le non-respect des consignes, telles que :
 - la propreté des terrains de jeux (déjections canines...), point d'apport, abri bus ;
 - la non tenue en laisse des chiens dans les champs et sur le domaine public (cimetière, périscolaire) ;
 - la réglementation routière (vitesse, stationnement au niveau de l'école...).

Je termine mes propos en remerciant l'ensemble des bénévoles qui œuvrent pour le bien-être de tous, le personnel de la commune, *Sylvie - Dominique - Brigitte*, le corps enseignant, nos ATSEM *Martine* et *Marie-Christine*, et aussi tous les conseillers municipaux, **sans leur soutien, un maire ne peut rien faire.**

Mes félicitations et remerciements aux membres de l'ASCSDK qui ont organisé le 1^{er} Marché de Noël à Kienheim et aussi à la commission animation du conseil, qui avec le soutien logistique de *Jean-Paul SIMON* et la dizaine de bénévoles ont réalisé des décorations à différents endroits de notre village. Merci également à *Gérard HUMBRECHT* pour sa belle crèche que je verrai bien devant le mur de l'église à Noël ?

Pour 2023, que dois-je vous souhaiter ?

- * D'abord de rester en bonne santé en vous protégeant, vous protégez les autres.
- * Que la paix revienne en Europe, que l'inflation s'arrête pour revenir à des taux acceptables et surtout :

Que l'année 2023, vous apporte Santé, Joie, Bonheur, Sérénité et qu'elle vous permette de réaliser vos projets.



FAITS MARQUANTS 2022

• MAI

- * Marché de printemps et du terroir
- * Démarrage du renouvellement de l'éclairage

• JUILLET

- * Renouvellement des baies vitrées de l'école
- * Changement des mobiliers scolaires (tables CP à CM2, maternelle)

• AOÛT

- * Réfection de la chaussée chemin Holgass
- * Rénovation du bureau de la directrice (éclairage led/faux plafond...)



• SEPTEMBRE

- * 1^{er} stammtisch citoyen



• OCTOBRE

- * Kienheim à l'honneur au conseil communautaire
- * Finalisation de l'éclairage public
- * Plantations à l'école



• NOVEMBRE

- * 2 Ateliers citoyens - Réalisation des décorations de Noël (boules...)
- * Installation des nouvelles décorations à l'entrée de la commune et au cœur du village pour le 1^{er} marché de Noël organisé par l'ASCSDK



• DÉCEMBRE

- * Confection et distribution du colis pour les aînés par les conseillers municipaux



RETROUVEZ-NOUS SUR

2022 en images



Cavalcade



Marché du printemps et du Terroir



Tarte flambée à la ferme



Fête de la musique



KIENHEIM POURSUIT SA ROUTE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

1^{ère} opération : École intercommunale Durningen / Kienheim (fin 2021) (KienheiMAG' n°8—Mars 2022)

2^{ème} opération : Rénovation de l'Éclairage Public (mai—octobre 2022)

Dans un souci d'économie d'énergie, de lutte contre la pollution lumineuse, d'harmonisation dans notre village et de faciliter l'entretien et la maintenance, le conseil municipal a décidé de procéder au changement de l'ensemble des points lumineux de la commune par des systèmes à LED pilotables individuellement à distance (application web). Le système choisi par la commune permet un allumage/extinction ainsi que la programmation des horaires de fonctionnement de chaque luminaire au choix, la gestion de la puissance (pour optimiser les économies d'énergie), la localisation GPS des luminaires et en cas de panne, un lumandar est intégré au luminaire pour un allumage dès le crépuscule. De plus, le luminaire de style à 4 faces (*ClassicStreet—PHILIPS*), intemporel, d'une durée de vie d'environ 100 000 h permet un éclairage différencié dans le village (*blanc - 3000°K : rue principale, orange - 2400°K : centre et lotissements*), une interchangeabilité et une préservation de la faune nocturne du fait de l'absence de lumière bleue.

La société CITEOS, basée à Hoenheim (67), a débuté la rénovation de l'éclairage public en avril 2022 par le changement des luminaires (supportés et suspendus) dans l'ensemble du village pour terminer en septembre par le remplacement des réverbères (mât + luminaire) de la rue principale (cimetière → bas du village).

- * Les luminaires type voirie du **lotissement Huneberg** ont été remplacés par des luminaires à 4 faces suspendus à une crose.



- * Les luminaires globe du **lotissement de la Pommeraie** et de la **rue des Violettes** ont été directement remplacés par des luminaires supportés.

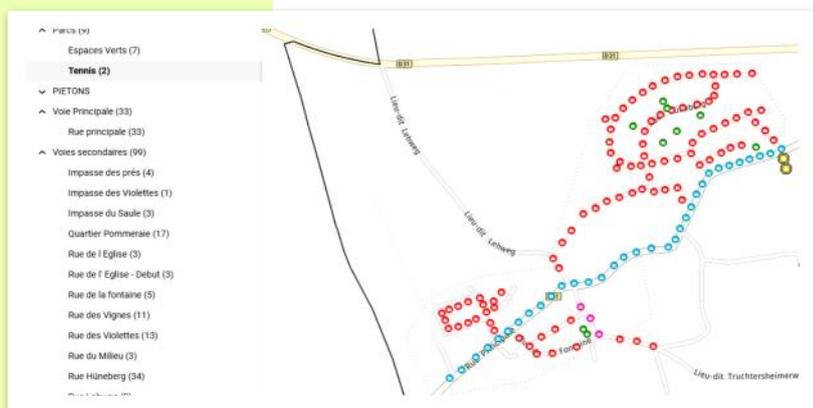


- * Les points lumineux du **centre du village** ont été entièrement remplacés par des réverbères en applique (crosse + luminaire à 4 faces supportés) :



Les réalisations terminées, il a été ainsi défini plusieurs zones : rue **principale** ; **voies secondaires** ; **parcs & jardins** ; **tennis**.

Afin d'optimiser les économies d'énergie, la commune peut contrôler via le système de gestion *Interact City@*, à tout moment, l'intensité lumineuse de chaque réverbère individuellement. Les modulations de l'intensité lumineuse de ces zones sont :



- * Rue **principale/secondaire** : couché du soleil → 22h : 85 %, 22h-5h : 25%, 5h-6h30 : 50 % et 6h30→levé du soleil : 85%

- * **Parcs & jardins** : couché du soleil → 22h : 85 %, 22h-6h30 : 20 % et 6h30→levé du soleil : 85%

- * **Tennis** : couché du soleil → 22h : 85 %

Quelques chiffres : le renouvellement de l'ensemble de l'éclairage public permet à la commune de réduire sa puissance souscrite de 17,5 kVA (24,9 → 3,9) soit une économie annuelle sur les puissances demandées d'environ 2500 € HT, et réduire sa consommation électrique pour l'éclairage public de 53,5 MWh à 10,3 MWh soit une réduction correspondant à la consommation électrique annuelle de 21 foyers. Le coût total de l'opération s'élève à 254 000 € TTC.

À partir de ces données, le conseil municipal a décidé, dans un premier temps, de laisser allumer les réverbères durant la nuit.

3^{ème} opération : Finalisation des travaux à École intercommunale Durningen / Kienheim (Août 2022)

- * Mise en place d'un faux-plafond pour une isolation thermique et phonique dans le bureau de la directrice.
- * Remplacement des baies vitrées du couloir de la maternelle.
- * Remplacement des derniers spots / plafonniers par des éclairages LED.



FOCUS SUR UNE COMMISSION

Retour sur le 1^{er} Stammtisch citoyen

Ce Stammtisch, organisé par la commission « Animation » le 24 septembre 2022, avait pour but d'échanger entre citoyens de tout le village (centre-bourg, Huneberg et Pommeraie) autour de 3 axes de réflexion : Noël à Kienheim, Activités ouvertes à tous, et Se réapproprier les espaces communaux.

TABLE 1 : NOËL À KIENHEIM

Planter un sapin sur la place devant le périscolaire pour avoir une plantation pérenne plutôt qu'un sapin coupé.



Les **décorations de Noël** créées l'an passé peuvent être réutilisées, et complétées lors d'une nouvelle édition des ateliers participatifs. Les globes des anciens lampadaires ont été conservés, nettoyés et décorés avec des lumières et de la peinture. Les formes de décorations proposées pour s'ajouter aux décorations existantes sont : des flocons, cadeaux, skis, luges et de la neige. L'ambiance souhaitée pour la décoration de Noël pourrait être en partie lumineuse, notamment à l'aide

des nouveaux lampadaires pilotables de manière individuelle. Des volontaires pour la création des décorations de Noël proposent de créer un groupe WhatsApp pour échanger sur l'organisation de cette activité spécifiquement.

Un marché de Noël, organisé par l'ASCSDK, impliquait de réaliser une décoration de village en phase avec le marché de Noël prévu. Tous sont tombés d'accord de rester sur une décoration laïque.

À moyen terme, nous pourrions peut-être placer des maisonnettes en bois pour un esprit de « village de Noël ». Certains proposent de compléter les décorations naturelles en bois avec des décorations en céramique. Pourquoi pas également prévoir des décorations pérennes sur plusieurs sites dans le village.

TABLE 2 : ACTIVITÉS OUVERTES À TOUS

L'application INTRAMUROS, déjà téléchargeable par tous, vous fait remonter des notifications d'évènements qui vont avoir lieu dans le village et dans le secteur. Elle donne également les coordonnées des professionnels du coin. Elle vient d'être lancée par la Communauté de Communes du Kochersberg. Elle est **gérée par la commune** et sera alimentée de plus en plus.

À court terme : **Pour compléter notre marché du terroir du 1^{er} mai**, nous pourrions organiser des Portes ouvertes des Fermes de Kienheim pour mettre à l'honneur les divers métiers de l'agriculture représentés dans notre commune. Le **Marché aux Puces** (vide grenier) du Huneberg : ce quartier « fermé » est suffisamment grand pour permettre une manifestation en toute sécurité. De plus, cela peut être une vraie découverte d'un quartier sans pareil dans le Kochersberg. Une **Journée Citoyenne de nettoyage de printemps** avec d'autres activités également ; **Un bal communal** (à l'image du bal des pompiers d'antan) a été également proposé. **Une marche du berger** : elle pourrait être nocturne ou diurne et suivie, en fin de journée, d'un repas de type soupe populaire. **Les fêtes de quartier sont plébiscitées** : on peut considérer qu'il y a 3 quartiers dans Kienheim : le centre historique, le Huneberg et la Pommeraie. Cela existe déjà entre habitants de la Pommeraie, mais l'idée de transformer cet événement à moyen terme en fête « tournante » des quartiers permettrait que chaque année l'un des quartiers invite les 2 autres quartiers. Chaque quartier serait donc en charge de l'organisation un an sur 3. Cet événement pourrait avoir lieu le 1^{er} samedi de juillet.

À moyen terme : Beaucoup de propositions de journées ou soirées thématiques culturelles ou de dégustations ; enseignement du dialecte. De manière générale, il est proposé de recenser les talents de nos

villageois : peut-être y a-t-il des musiciens, des artisans, des artistes. Il est important de tisser à nouveau du lien.

À long terme : Pour prévoir un lieu de rencontre intergénérationnel, il a été suggéré de construire un préau communal près du tennis et du fitness. Il servirait d'abri, de buvette et de zone d'échange pour un esprit convivial et « guinguette ». La construction n'a pas besoin d'être fermée sur les 4 côtés, un ou deux côtés suffisent.

TABLE 3 : SE RÉAPPROPRIER LES ESPACES COMMUNAUX

Sur le **parc du Huneberg**, l'idée serait d'attirer les familles et les enfants d'âge 3-12 ans. Il serait nécessaire d'ajouter des tables et des bancs dans ce parc pour que tous les âges puissent profiter du parc en famille. Une cabane à livres, spécifique aux livres pour la jeunesse, pourrait y être installée. Autres propositions : circuit de VTT, une tyrolienne sur la partie droite, dans la grande pente. Le **jardin du curé** (jardin entre le périscolaire et la mairie) serait à transformer. Ajout potentiel d'une cabane à livres principale. Le **verger école**, situé dans les champs derrière l'école, au-dessus de l'accueil périscolaire pourrait être le lieu d'un atelier de taille à court ou moyen terme.



La décoration du carrefour de l'église serait à modifier en termes d'espèces de végétaux diversifiés. De manière générale, nous constatons une volonté de faire vivre les décorations du village de manière saisonnière mais raisonnée en termes de plantations. Enfin, pour le terrain de fitness, une personne du village, compétente dans le domaine des activités physiques, pourrait se proposer pour donner quelques conseils de séances et d'attitudes de manière ponctuelle et bien communiquée.



Les différentes réflexions menées ont donc été riches, intéressantes et argumentées lors de cette première édition.

OCTAVIE ... EN BALADE

Valentin KNAB (23 ans), jeune agriculteur de Kienheim, a repris l'exploitation familiale en 2022. Au printemps 2022, il décide d'améliorer le cadre de vie de ses vaches et de leur offrir un grand espace pour la période estivale afin qu'elles s'épanouissent à l'air libre. Alliant confort animal et qualité laitier pendant cette période, il contribue ainsi, à la production et à la commercialisation de produits laitiers fait à partir de lait de pâturage.

Ravie de voir les vaches se promener sur les hauteurs de Kienheim, la population locale l'encourage régulièrement et chaleureusement. Cela fait des décennies qu'il n'y a plus eu de vaches dans les prés dans le village ! Valentin est très fier que son projet ait pu voir le jour et qu'il contribue à apporter une touche verte dans l'élevage.



RELEVÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

21 janvier 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du CE des crédits ouverts au Budget Primitif de l'année 2021 (3000€ : plantation d'arbres à l'école et à l'aire de jeux – société SONNENDRUCKER ; 3000€ : achat de mobilier extérieur, société KG MAT; 7000 € : travaux à l'école par les sociétés PLASTICA et VELUM).

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la motion concernant le droit local alsacien/mosellan et demande qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

Répondant aux critères d'attribution précédemment fixés par le conseil, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour 9 ans, la parcelle 67 de la section 25 à M. Valentin KNAB et la parcelle 31 dans la section 23 à M. Sébastien SCHMITT.

M. le Maire explique aux conseillers municipaux qu'en vue du financement des investissements à venir, il faudra mettre en place un emprunt. Le montant de ce dernier est estimé à 350.000 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à 11 voix pour et une abstention, la mise en place d'un emprunt à hauteur de 350.000 € auprès de la Banque Populaire qui a fait la meilleure offre.

M. le Maire informe d'une demande de location d'un emplacement pour l'installation d'un distributeur de pizzas automatique, les conseillers municipaux estiment qu'il n'y a pas d'endroit approprié dans la commune.

25 Mars 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2021 de la Commune et décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Solde
Dépenses	169 932,64 €	298 053,82 €	467 986,46 €
Recettes	164 642,15 €	374 946,85 €	539 589,00 €
Résultat 2021	- 5 290,49 €	76 893,03 €	71 602,54 €
Report 2020	- 10 7184,59 €	196 228,77 €	89 044,18 €
Résultat cumulé	- 112 475,08 €	165 937,21 €	47 582,13 €

Suite à la présentation par M. COURSON, 3^e adjoint, président de la commission finances, le Budget Primitif 2022 de la Commune, proposé par Monsieur le Maire, a été adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien pour 2022 des taxes directes locales suivantes :

Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
25,78	45,82

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire M57 développée, sans les obligations réglementaires propres aux communes de plus de 3500 habitants, au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature M14.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de constater la désaffectation du chemin rural situé entre la parcelle cadastrée section 23 n°64/30, issue de la division de la parcelle cadastrée section 23 n° 30 et la parcelle cadastrée section 23 n°29, et de lancer la procédure de cession du chemin rural.

3 juin 2022

Considérant la Déclaration Préalable 06723622R0011 déposée par M. Albert GINSZ pour l'édification

d'une clôture, et considérant que M. Luc GINSZ, de par sa qualité de Maire et frère de l'intéressé, le conseil municipal à l'exception du maire, désigne à l'unanimité, M. Jean-Paul PETRAZOLLER, qui accepte la signature de tout acte concernant ce dossier.

1er juillet 2022

Le conseil municipal refuse (4 voix pour, 6 voix contre) la convention relative à la mission de conformité & contrôle ADS proposée par l'ATIP.

9 septembre 2022

Considérant l'article L422.7 du code de l'urbanisme, considérant la Déclaration Préalable 06723622R0017 déposée par M. Albert GINSZ pour la mise en place d'une pergola et considérant que M. Luc GINSZ, de par sa qualité de Maire et frère de l'intéressé, le conseil municipal à l'exception du maire, désigne à l'unanimité, M. Jean-Paul PETRAZOLLER, qui accepte la signature de tout acte concernant ce dossier.

Considérant la Déclaration Préalable 06723622R0018 déposée par M. Luc GINSZ pour le renouvellement de la peinture de la façade, considérant que M. Luc GINSZ, de par sa qualité de Maire, le conseil municipal à l'exception du maire, désigne à l'unanimité, M. Jean-Paul PETRAZOLLER, qui accepte la signature de tout acte concernant ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 voix contre, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40 % de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

7 octobre 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à créer un poste permanent de « rédacteur territorial », à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2022.

M. le Maire informe le conseil municipal, qu'en ce qui concerne l'éclairage public, la réception des travaux est prévue le vendredi 14 octobre prochain. Un bilan de puissance et de pilotage des réverbères va être fait.

25 novembre 2022

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à faire exécuter la première phase des travaux de voirie sur divers chemins par l'entreprise retenue (établissement WICKER). Ces travaux sont éligibles au titre du dispositif « Fonds communal Alsace » de la CeA à hauteur de 76 116 € HT.

Le conseil municipal acte, à l'unanimité, que le logement communal représente 32,9 % de la superficie totale de l'annexe de la commune (logement communal : 55 m², ateliers : 112 m²).

Suite au passage de la commission fleurissement départementale, il est nécessaire de planter des végétaux à différents endroits de la commune. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis de la société SONNENDRUCKER pour un montant de 2 449,99 € TTC et à déposer une demande de subvention auprès de la ComCom du Kochersberg et de l'Ackerland au titre du « Fonds de biodiversité »

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte et autorise le maire à signer la convention entre la commune de Kienheim et le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour l'accompagnement à la mise à jour du RIFSEEP pour un montant de 800 euros et tous les documents y afférent.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise le maire à signer tous les documents relatifs à l'embauche d'un agent recenseur, Mme Fabienne ARENZ, du 3 janvier 2023 au 22 février 2023.

M. le Maire informe les conseillers qu'une enquête publique aura lieu en février 2023 concernant le bassin de rétention par rapport au chemin communal et qu'il a été décidé de fermer, jusqu'à nouvel ordre, le terrain de jeux rue de l'Église en raison de déjections canines récurrentes.

M. le Maire informe les conseillers des suites de l'étude d'ARTELIA concernant les 2 barrages en amont de Reitwiller présentée en octobre, aux élus de Kienheim et Reitwiller (Maire et président de l'AF) par le SDEA, ayant délégation GEMAPI de la ComCom. Après avoir vu les plans, les conseillers de Kienheim ne sont pas favorables à l'implantation du 1^{er} ouvrage tel qu'il est envisagé. Conscients des risques encourus par Reitwiller lors d'une crue centennale, les conseillers demandent une relocalisation plus en aval de Kienheim.



À NE PAS MANQUER EN 2023

19 JANVIER– 18 FÉVRIER

Recensement de la population

1^{er} MAI

7^{ème} Marché de printemps et du terroir

2 SEPTEMBRE

Pique-nique citoyen au terrain de volley



PART'ÂGE D'OR

☞ **1^{er} samedi (mars, juillet, octobre)** : ateliers Part'Âge

☞ Dernier jeudi (chaque mois) : marche

☞ **4 MARS** : 18h00—Carnaval à Kienheim

☞ **1^{er} MAI** : Concours « Mon gâteau d'Or »

☞ **1^{er} JUILLET** : Pique-nique « Fête des îles »

☞ **7 OCTOBRE** : Concours « Mon gâteau d'Or »

☞ **2 DÉCEMBRE** : Atelier gâteaux de Noël

21 MAI — Église de Kienheim

Concert des troubadours de Berstett



ASCSDK

☞ **4 MARS** : Cavalcade de carnaval

☞ **1^{er} MAI** : Journée « Tartes flambées à la ferme KNAB »

☞ **17 JUIN** : Fête de la musique

☞ **27 AOÛT** : Tournoi de volley

☞ **1^{er} OCTOBRE** : Circuit touristique

☞ **25 NOVEMBRE** : Marché de Noël

☞ **2 DÉCEMBRE** : St Nicolas, financé par les communes de Kienheim et Durningen



1^{er} JUILLET

Kermesse de l'école

7 OCTOBRE

Les foulées roses - Quatzenheim



ÉTAT CIVIL—2022

Félicitations aux jeunes mariés :

Claire BOHNER et Alexandre ALBERT (9 juillet) ; Léa MARTIN et Nicolas ROGEZ (9 juillet) ;
Karine MOROTTI et Pierre PETITCUENOT (27 août).

Bienvenue à Paul ROGEZ MARTIN né le 12 janvier ; Matt REIMINGER né le 13 mars.

Félicitations aux parents et beaucoup de bonheur à eux !

Nous ont quitté cette année :

Marie SPITZER (veuve KERN) le 10 janvier ; Gérard BEY le 28 janvier ; Ernest ROECKEL le 8 mars et Lucie RAMSPACHER (veuve FRITSCH) le 7 juillet.

Nous adressons nos sincères condoléances et chaleureuses pensées aux familles endeuillées.

Comité de rédaction : M. Bianchi, O. Courson, L. Dierstein, L. Fachinger, L. Ginsz, , Thierry Kistner, et A. Knab.

MAIRIE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30

6, rue de l'Église 67270 Kienheim

☎ : 03 88 69 60 38

✉ : mairie.kienheim@wanadoo.fr